



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE
A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE SUR LA
PARCELLE DE LA CITE INDUSTRIELLE**

**DÉCISION N° DM-21-099
EN DATE DU 04 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux grands projets, aux travaux de construction, d'entretien et de maintenance, à l'urbanisme et à l'habitation ;

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser une étude de la labélisation BEPOS pour le projet de construction d'un gymnase, 49-51, rue Defrance ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CERTIVEA dont le siège social est 4 avenue du Recteur Poincaré 75016 Paris ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de labélisation du projet de construction de gymnase, 49-51, rue Defrance, avec la société CERTIVEA, représentée par Monsieur Patrick NOSENT, Président, dûment habilité à signer le contrat.

Le montant du marché est fixé à 11 900,00 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210304-lmc1H8170H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/03/2021
Date de Publication : 04/03/2021